

# SIGNALISATION NECESSAIRE CHANTIERS DE 3ème CATEGORIE

Routes à 4 bandes  
Vitesse ≤ 50 km/h - Gênant fortement la circulation

R4.3/2+2 => 1+1  
AGW 16/12/2020

A31  900	C43  700	D1d  700	F47  400 x 600		
4	0 ou 4 min. (2)	*2 (6)	2		
F79  min. 1100 x 1300		Annexe 2 - Type IIc AGW 16/12/2020 	Dispositif Annexe 4 	Responsable Signalisation <b>RS</b> H. lettres 6 cm. 700 x 700	ZONE DE SECURITE 0,50 M
4 (4)	2 (6)		4	2	(7)

## Remarques:

1. Les distances mentionnées sont approximatives et mesurées à partir du début du chantier; elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.
2. Si la disposition des lieux l'impose, une limitation de vitesse à 30 km/h peut être placée à 150 m.
3. Les signaux sont répétés à gauche pour les chantiers de longue durée et si la circulation le justifie et en tout cas lorsque la signalisation ordinaire est déjà répétée à gauche.
4. Les signaux F79 sont de dimensions 1100 x 1300 minimum.
5. Les barrières à placer en début de chantier sont complétées par un dispositif du Type I de l'annexe 3 de l'AGW du 16/12/2020.
6. Une zone de sécurité de 0,50 m est constituée entre le balisage et la zone de travail.

Signal placé dans dispositif Annexe 3 - Type I.

- Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.

# CHANTIERS DE 3ème CATEGORIE

Routes à 4 bandes  
Vitesse ≤ 50 km/h - Gênant fortement la circulation

R4.3/2+2 => 1+1  
AGW 16/12/2020

